

PHILIPPE LENFANT, NOMMÉ CHEVALIER DANS L'ORDRE DU MÉRITE MARITIME

le 13 juin 2019



Judi 13 juin 2019, lors du conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion à Argelès-sur-Mer, [Philippe Lenfant](#), Professeur de l'Université de Perpignan au sein du laboratoire [CEFREM](#) a été nommé chevalier dans l'Ordre du Mérite Maritime par Thierry Duchesne, adjoint du préfet maritime de Méditerranée pour l'action de l'Etat en mer.

S'il se voit remettre cette haute distinction nationale, c'est pour récompenser ses 25 années de travaux de recherche sur le milieu marin et pour son implication dans de nombreux conseils : Vice Président du Conseil Scientifique de la Réserve Marine de Cerbère Banyuls, Membre du Conseil Scientifique des Aires Marines Protégées de Monaco, Membre du Conseil de gestion et du Bureau du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, Membre du Parlement de la Mer Occitanie, Membre du Conseil Scientifique des Récifs Artificiels du PRADO.

Titulaire d'un Doctorat en océanographie biologique, Philippe Lenfant consacre sa carrière à la préservation des milieux marins. Il est chef de plongée scientifique et responsable du [CREM](#), le centre de Recherche sur les Ecosystèmes Marins de l'UPVD basé au Barcarès où il étudie entre autres l'impact du changement global sur la biodiversité marine. Ses recherches portent essentiellement sur l'étude des nurseries de poissons, le fonctionnement des aires marines protégées et des récifs artificiels et la restauration écologique des milieux marins.

A travers cette décoration, Philippe Lenfant contribue au rayonnement de l'excellence scientifique de l'UPVD en matière de préservation des ressources halieutiques.

Ordre du Mérite Maritime

Institué en 1930 par le ministre de la marine marchande, l'Ordre du Mérite Maritime récompense la valeur professionnelle des marins et le mérite de citoyens qui se sont distingués par des services particuliers pour le développement et le rayonnement des activités maritimes.

Thématique(s)

Recherche, SEE

Mise à jour le 19 juin 2019

L'ACTU DE L'UPVD

